



---

## Conférence des Parties

### Vingt-quatrième session

Katowice, 2-14 décembre 2018

Point 20 a) de l'ordre du jour

### Conclusion des travaux de la session

### Adoption du projet de rapport de la vingt-quatrième session de la Conférence des Parties

## Projet de rapport de la vingt-quatrième session de la Conférence des Parties

Rapporteur : M. Georg Boersting (Norvège)

### TABLE DES MATIÈRES

(À compléter)

## I. Ouverture de la session

(Point 1 de l'ordre du jour)

1. La vingt-quatrième session de la Conférence des Parties (COP), convoquée en application du paragraphe 4 de l'article 7 de la Convention, s'est tenue au Centre international des congrès de Katowice (Pologne) du 2 au 14 décembre 2018. M. Frank Bainimarama (Fidji), Président de la vingt-troisième session de la COP, a ouvert la 1<sup>re</sup> séance de la vingt-quatrième session<sup>1</sup> le dimanche 2 décembre<sup>2</sup>.

2. La cérémonie d'ouverture officielle s'est tenue le lundi 3 décembre 2018. Des déclarations ont été faites par : M. Andrzej Duda, Président de la Pologne ; M. Bainimarama ; M. António Guterres, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies ; M<sup>me</sup> María Fernanda Espinosa Garcés, Présidente de l'Assemblée générale des Nations Unies à sa soixante-treizième session ; M. Henryk Kowalczyk, Ministre de l'environnement de la Pologne ; M. Michał Kurtyka, nouveau Président élu de la vingt-quatrième session de la COP (voir le paragraphe 3 ci-dessous) ; M<sup>me</sup> Kristalina Georgieva, Directrice générale de la Banque mondiale ; M. Marcin Krupa, maire de Katowice ; et M. David Attenborough<sup>3</sup>.

(À compléter)

---

<sup>1</sup> Les séances de la COP mentionnées dans le présent rapport sont des séances plénières.

<sup>2</sup> La vingt-quatrième session de la COP s'est tenue parallèlement à la quatorzième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto (CMP) et à la troisième partie de la première session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris (CMA). Les délibérations de la CMP et de la CMA font l'objet de rapports distincts. Les délibérations des séances communes de la COP, de la CMP et la CMA qui ont eu lieu pendant les sessions figurent dans le rapport de la COP et font l'objet de renvois dans les rapports de la CMP et de la CMA.

<sup>3</sup> Les déclarations sont disponibles à l'adresse <https://unfccc.int/process-and-meetings/conferences/katowice-climate-change-conference-december-2018/events-and-schedules/high-level-segment/high-level-segment-statements>.



## II. Questions d'organisation

(Point 2 de l'ordre du jour)

### A. Élection du Président de la vingt-quatrième session de la Conférence des Parties

(Point 2 a) de l'ordre du jour)

3. À la 1<sup>re</sup> séance de la Conférence des Parties, le Président de la vingt-troisième session de la COP a rappelé que, conformément au paragraphe 1 de l'article 22 du projet de règlement intérieur actuellement appliqué, la présidence de la COP était assurée par roulement entre les cinq groupes régionaux. Il a informé les Parties que le cycle devait maintenant être poursuivi avec un président issu des États d'Europe orientale. Sur proposition du Président de la vingt-troisième session de la COP, la Conférence a élu par acclamation à la présidence M. Kurtyka, Secrétaire d'État au Ministère polonais de l'environnement.

### B. Adoption du règlement intérieur

(Point 2 b) de l'ordre du jour)

(À compléter)

### C. Adoption de l'ordre du jour

(Point 2 c) de l'ordre du jour)

4. À sa 1<sup>re</sup> séance, la COP a examiné une note de la Secrétaire exécutive contenant l'ordre du jour provisoire annoté ainsi que l'ordre du jour provisoire supplémentaire<sup>4</sup>. L'ordre du jour provisoire avait été établi en accord avec le Président de la vingt-troisième session de la COP, après consultation du Bureau, et tenait compte des vues exprimées par les membres du Bureau ainsi que de celles exprimées par les Parties à la première partie de la quarante-huitième session de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI).

5. L'ordre du jour provisoire supplémentaire avait été publié à la suite d'une demande faite par l'Égypte au nom du Groupe des États d'Afrique, sollicitant l'inscription d'une question intitulée « Besoins spécifiques et situation particulière de l'Afrique au regard de l'Accord de Paris ». Conformément à l'article 12 du projet de règlement intérieur appliqué et en accord avec le Président de la vingt-troisième session de la COP, cette question a été inscrite à l'ordre du jour provisoire supplémentaire en tant que point 16.

6. Le Président a informé la Conférence des Parties que, juste avant la séance d'ouverture, trois demandes supplémentaires d'inscription de points à l'ordre du jour de la Conférence avaient été reçues. En raison de la réception tardive de ces propositions, le Président a informé la Conférence des Parties qu'un nouvel ordre du jour provisoire supplémentaire ne pouvait être publié. Les demandes supplémentaires étaient les suivantes :

a) Le Honduras, au nom de l'Association indépendante pour l'Amérique latine et les Caraïbes (AILAC), avec l'appui de l'Argentine, de l'État plurinational de Bolivie et de l'Uruguay, du Mexique et de l'Équateur, sollicitait l'inscription d'un point intitulé « Besoins urgents et immédiats et situation particulière des pays en développement parties, notamment les États d'Amérique latine, qui sont tous particulièrement vulnérables aux effets néfastes des changements climatiques, au regard de la Convention et de l'Accord de Paris » ;

b) Le République islamique d'Iran, au nom des États d'Asie et du Pacifique, demandait l'inscription d'une question intitulée « Besoins spécifiques et situation particulière des pays en développement de la région Asie-Pacifique » ;

---

<sup>4</sup> FCCC/CP/2018/1 et Add.1.

c) L'Arabie saoudite, au nom du Groupe des États arabes, demandait l'inscription d'un point intitulé « Besoins spécifiques et situation particulière des pays arabes ».

7. Le Président a déclaré qu'il avait tenu des consultations approfondies sur les points 5 c) et 16 de l'ordre du jour provisoire supplémentaire et sur les trois nouvelles propositions mentionnées au paragraphe 6 ci-dessus. Sur la base de ces consultations, il a proposé que l'ordre du jour soit adopté tel qu'il figure dans le document FCCC/CP/2018/1/Add.1, sans le point 5 c), le point 16 et les trois nouvelles propositions mentionnées au paragraphe 6 ci-dessus. Il a également proposé que les points 5 c) et 16 fassent l'objet de consultations et que les points 5 a), 5 b) et 9 soient laissés en suspens.

8. Compte tenu des propositions du Président, la COP a adopté l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la session.
2. Questions d'organisation :
  - a) Élection du Président de la vingt-quatrième session de la Conférence des Parties ;
  - b) Adoption du règlement intérieur ;
  - c) Adoption de l'ordre du jour ;
  - d) Élection des membres du Bureau autres que le Président ;
  - e) Admission d'organisations en qualité d'observateurs ;
  - f) Organisation des travaux, y compris ceux des sessions des organes subsidiaires ;
  - g) Dates et lieux des futures sessions ;
  - h) Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs.
3. Rapports des organes subsidiaires :
  - a) Rapport de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique ;
  - b) Rapport de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre ;
  - c) Rapport du Groupe de travail spécial de l'Accord de Paris.
4. Préparatifs de la mise en œuvre de l'Accord de Paris et de la première session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris.
5. Examen des propositions d'amendements à la Convention présentées par les Parties au titre de son article 15 :
  - a) Proposition de la Fédération de Russie visant à modifier l'alinéa f) du paragraphe 2 de l'article 4 de la Convention (*question laissée en suspens*) ;
  - b) Proposition de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et du Mexique visant à modifier les articles 7 et 18 de la Convention (*question laissée en suspens*).
6. Rapport du Comité de l'adaptation.
7. Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques.
8. Mise au point et transfert de technologies et mise en place du Mécanisme technologique :
  - a) Rapport annuel commun du Comité exécutif de la technologie et du Centre-Réseau des technologies climatiques ;
  - b) Relations entre le Mécanisme technologique et le mécanisme financier de la Convention.

9. Deuxième examen des alinéas a) et b) du paragraphe 2 de l'article 4 de la Convention visant à déterminer s'ils sont adéquats (*question laissée en suspens*).
10. Questions relatives au financement :
  - a) Financement à long terme de l'action climatique ;
  - b) Questions relatives au Comité permanent du financement ;
  - c) Rapport du Fonds vert pour le climat à la Conférence des Parties et directives à l'intention du Fonds ;
  - d) Rapport du Fonds pour l'environnement mondial à la Conférence des Parties et directives à l'intention du Fonds ;
  - e) Recensement des informations que doivent communiquer les Parties conformément au paragraphe 5 de l'article 9 de l'Accord de Paris.
11. Notification et examen des informations communiquées par les Parties visées à l'annexe I de la Convention.
12. Notification par les Parties non visées à l'annexe I de la Convention.
13. Renforcement des capacités au titre de la Convention.
14. Application des paragraphes 8 et 9 de l'article 4 de la Convention :
  - a) Mise en œuvre du programme de travail de Buenos Aires sur les mesures d'adaptation et de riposte (décision 1/CP.10) ;
  - b) Questions relatives aux pays les moins avancés.
15. Questions de genre et changements climatiques.
16. Autres questions renvoyées à la Conférence des Parties par les organes subsidiaires.
17. Questions administratives, financières et institutionnelles :
  - a) Rapport d'audit et états financiers de 2017 ;
  - b) Exécution du budget de l'exercice biennal 2018-2019 ;
  - c) Prise de décisions dans le cadre du processus découlant de la Convention.
18. Réunion de haut niveau :
  - a) Déclarations des Parties ;
  - b) Déclarations des organisations admises en qualité d'observateurs.
19. Questions diverses.
20. Conclusion des travaux de la session :
  - a) Adoption du projet de rapport de la vingt-quatrième session de la Conférence des Parties ;
  - b) Clôture de la session.

(À compléter)

#### **D. Élection des membres du Bureau autres que le Président**

(Point 2 d) de l'ordre du jour)

(À compléter)

## **E. Admission d'organisations en qualité d'observateurs**

(Point 2 e) de l'ordre du jour)

9. À sa 1<sup>re</sup> séance, la COP a examiné une note du secrétariat sur l'admission d'organisations en qualité d'observateurs<sup>5</sup>, dans laquelle étaient recensées 8 organisations intergouvernementales et 137 organisations non gouvernementales ayant demandé à bénéficier du statut d'observateur. Suivant la recommandation du Bureau et sur proposition du Président, elle a admis en qualité d'observateurs les organisations énumérées dans la note susmentionnée du secrétariat.

## **F. Organisation des travaux, y compris ceux des sessions des organes subsidiaires**

(Point 2 f) de l'ordre du jour)

10. À la 1<sup>re</sup> séance, le Président a appelé l'attention de la COP sur l'ordre du jour provisoire annoté<sup>6</sup>. Il a fait observer que les organes directeurs et les organes subsidiaires commenceraient leurs travaux sur tous les points de l'ordre du jour le 2 décembre et que tous les organes tiendraient une séance plénière commune plus tard dans la journée pour entendre les déclarations liminaires des Parties et des observateurs.

11. Il a également noté que les organes subsidiaires achèveraient leurs travaux le samedi 8 décembre et a souligné qu'il était impératif que ces travaux soient menés à bien selon le calendrier prévu pour garantir la clôture de la Conférence dans de bonnes conditions. Le Président a fait savoir à la Conférence qu'à l'issue des travaux des organes subsidiaires il convoquerait une séance plénière de la COP, également le 8 décembre, afin de faire le bilan des progrès accomplis et de présenter l'organisation des travaux de la deuxième semaine de la Conférence.

12. Le Président a informé la COP que l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) et le SBI pourraient recommander des projets de décisions ou de conclusions pour examen et adoption par la COP au titre des points suivants déjà inscrits à leur ordre du jour :

Point 6	Rapport du Comité de l'adaptation.
Point 8 a)	Rapport annuel commun du Comité exécutif de la technologie et du Centre-Réseau des technologies climatiques.
Point 10 e)	Recensement des informations que doivent communiquer les Parties conformément au paragraphe 5 de l'article 9 de l'Accord de Paris.
Point 11	Notification et examen des informations communiquées par les Parties visées à l'annexe I de la Convention.
Point 12	Notification par les Parties non visées à l'annexe I de la Convention.
Point 13	Renforcement des capacités au titre de la Convention.
Point 14	Application des paragraphes 8 et 9 de l'article 4 de la Convention.
Point 15	Questions de genre et changements climatiques.
Point 17 a)	Rapport d'audit et états financiers de 2017.
Point 17 b)	Exécution du budget de l'exercice biennal 2018-2019.

13. Sur proposition du Président, la COP a renvoyé au SBI les question relevant des points ci-après de l'ordre du jour :

Point 13	Renforcement des capacités au titre de la Convention. Pour lui renvoyer la question de l'examen portant sur les progrès accomplis par le Comité de Paris sur le renforcement des capacités, la nécessité d'une prolongation de son mandat, son efficacité et son renforcement, conformément au paragraphe 81 de la décision 1/CP. 21.
----------	---

<sup>5</sup> FCCC/CP/2018/2.

<sup>6</sup> FCCC/CP/2018/1.

Point 15 Questions de genre et changements climatiques. Pour lui renvoyer l'examen du rapport annuel sur la composition par sexe.

14. La COP a décidé de procéder comme le Président l'avait proposé.

15. À la 2<sup>e</sup> séance de la COP tenue conjointement avec la 2<sup>e</sup> séance de la CMP, la 22<sup>e</sup> séance de la CMA, la 2<sup>e</sup> séance du SBSTA, la 2<sup>e</sup> séance du SBI et la 21<sup>e</sup> séance du Groupe de travail spécial de l'Accord de Paris, le 3 décembre, des déclarations générales ont été faites par des représentants de l'Égypte (au nom du Groupe des 77 et de la Chine), de l'Autriche (au nom de l'Union européenne et de ses 28 États membres), de la République de Corée (au nom du Groupe pour l'intégrité de l'environnement), de l'Australie (au nom du Groupe composite), du Gabon (au nom du Groupe des États d'Afrique), de l'Arabie saoudite (au nom du Groupe des États arabes), des Maldives (au nom de l'Alliance des petits États insulaires), de l'Éthiopie (au nom des pays les moins avancés), de la République islamique d'Iran (au nom des pays en développement animés du même esprit), de la Colombie (au nom de l'AILAC), de l'Inde (au nom de l'Afrique du Sud, du Brésil, de la Chine et de l'Inde), de l'Argentine (au nom de l'Argentine, de l'État plurinational de Bolivie et de l'Uruguay) et du Venezuela (au nom de l'Alliance bolivarienne pour les peuples de notre Amérique – Traité commercial entre les peuples).

16. À la même séance, des déclarations ont également été faites par des représentants d'organisations non gouvernementales du monde des affaires et de l'industrie, de défense de l'environnement, d'organisations de peuples autochtones, d'administrations locales et d'autorités municipales, d'établissements de recherche et d'instituts indépendants, des milieux syndicaux, de défense des droits des femmes et de l'égalité des sexes, et de jeunes.

(À compléter)

### **III. Points 2 g) à 18 de l'ordre du jour**

(À compléter)

### **IV. Questions diverses**

(Point 19 de l'ordre du jour)

17. Ce point de l'ordre du jour a été examiné à la 1<sup>re</sup> séance. Aucune autre question n'a été soulevée par les Parties.

### **V. Conclusion des travaux de la session**

(Point 20 de l'ordre du jour)

#### **A. Adoption du projet de rapport de la vingt-quatrième session de la Conférence des Parties**

(Point 20 a) de l'ordre du jour)

18. À sa XX<sup>e</sup> séance, le XX décembre, la COP a examiné le projet de rapport de sa vingt-quatrième session et, sur proposition du Président, a autorisé le Rapporteur à compléter ledit rapport, sous la direction du Président et avec le concours du secrétariat.

(À compléter)

#### **B. Clôture de la session**

(Point 20 b) de l'ordre du jour)

(À compléter)